Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2005) **Heft:** 185-186

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans les cantons

EN BREF



ARGOVIE

- L'assassin présumé d'une Allemande de 19 ans a violé quatre autres femmes en Allemagne et en Suisse, selon la police allemande. Les faits remonteraient à 1991. Certaines victimes étaient mineures au moment des faits.
- Après avoir cambriolé un appartement d'un immeuble locatif à Frick, un Marocain de 33 ans s'est endormi sur le balcon des voisins. C'est la locataire des lieux qui a prévenu la police au petit matin en voyant un inconnu sur son balcon. Le malfrat avait dérobé de l'argent liquide, un équipement photographique et des bouteilles d'alcool, dont il a apparemment abusé.



THURGOVIE

• La police thurgovienne a arrêté sept participants d'un rallye sauvage à travers l'Europe. Il aurait dû les mener d'Allemagne en France, ont expliqué les conducteurs d'origine étrangère au volant de leurs voitures de sport. La police a déposé plainte contre les chauffeurs.



NIDWALD

 Après l'échec en votation populaire du dépôt au Wellenberg, la Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs (Nagra) examine la possibilité de ne construire qu'un seul dépôt pour les déchets radioactifs. Jusqu'à présent, il était prévu de séparer les déchets hautement radioactifs de ceux qui le sont légèrement et moyennement. Des synergies pourraient être trouvées en réunissant ces deux dépôts au même endroit. Les déchets seraient toutefois déposés dans deux zones distinctes.





BÂLE

- · Les familles de la région bâloise peuvent désormais profiter d'un « passeport » leur donnant droit à des réductions pour toute une série de prestations. La formule a été lancée en novembre. une première en Suisse. Les cantons de Soleure et d'Argovie y sont associés. Pour trente francs par an, elles bénéficient par exemple de rabais pour le théâtre, le cinéma, le zoo ou de la gratuité à la piscine ou à la patinoire. Une formule « Plus » est destinée aux familles à petit budget, avec des réductions encore plus conséquentes.
- · Les douaniers suisses ont mis fin à un important trafic de viande fraîche dans la région bâloise. Un contrebandier domicilié en Allemagne a fait entrer illégalement en Suisse 1,4 tonne de viande de très bonne qualité, fournissant plusieurs restaurants de la région bâloise qui font, eux aussi, l'objet de procédures. Les taxes d'entrée éludées se montent à environ 30 000 francs et seront percues auprès du malfrat et de ses clients, qui risquent en plus de fortes amendes.
- Les visiteurs du zoo de Bâle ont assisté à un spectacle sanglant : trois hippopotames se sont jetés sur un zèbre après que ce dernier est tombé dans

un bassin, empiétant ainsi sur leur territoire. L'animal n'a pas survécu aux morsures.



BERNE

- La minorité francophone du canton de Berne disposera d'un statut particulier. Le Grand Conseil a approuvé une loi accordant des compétences dans les domaines scolaire et culturel aux Jurassiens bernois et aux francophones de Bienne.
- Un ex-conseiller communal radical de Nidau (BE) a été condamné par le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone à trois ans et demi de prison ferme. Il a été reconnu coupable de fraude à la TVA pour un montant de 4,6 millions de francs. Ses trois complices bernois, dont un de ses excollègues, lui aussi ancien collaborateur du Département fédéral des finances, ont écopé de peines allant de 27 à 30 mois de détention.
- La police cantonale bernoise a mis la main sur sept écoliers de 13 à 15 ans qui avaient agressé et racketté un apprenti circulant à vélo, à Bienne. Les adolescents ont reconnu les faits et seront déférés au Tribunal des mineurs.



FRIBOURG

- Les musulmanes de Fribourg pourront continuer à faire trempette à l'abri des regards masculins. Le Conseil d'État ne voit pas d'inconvénient à ce que la communauté musulmane loue une fois par mois la piscine du collège Saint-Michel pour y organiser des baignades séparées.
- À peine adoptée, la révision de la loi sur le commerce libé-

ralisant les horaires des « shops » fribourgeois est attaquée. Le Mouvement pour le socialisme (MPS) lance un référendum cantonal. Il reproche à la réforme d'ouvrir la porte au travail du dimanche.

porte au travail du dimanche. • La ville de Gruvères est en plein projet de réhabilitation de ses espaces publics et de refonte de son éclairage. Le projet prévoit près de 266 475 pavés, huit points d'eau et six placettes. Les travaux doivent durer six ans pour un coût de plus de 5 millions de francs. Pour réunir les movens manquants, une vaste opération de souscription a été lancée avec comme but de rassembler plus de trois millions de francs en proposant aux commerçants locaux, aux sociétés régionales, aux entreprises du coin ou à toute personne qui le désire la vente virtuelle des pavés, des placettes et des points d'eau. Le nom de tous les parrains de la réhabilitation de la cité médiévale seront inscrits sur une œuvre d'art.



GLARIS

• Un Suisse de 51 ans a été arrêté pour avoir commis des abus sexuels sur des fillettes durant une trentaine d'années dans le canton de Glaris. Ses premiers méfaits, commis dans les années 70 et 80, sont prescrits, mais il devra répondre d'une dizaine d'autres abus sexuels commis depuis 1989. L'homme, qui se trouve en détention préventive, est passé aux aveux.

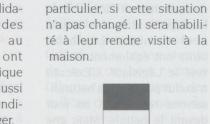


NEUCHÂTEL

• Le projet de budget 2005 de l'État de Neuchâtel reste dans

les chiffres rouges comme les années précédentes, malgré d'importants efforts d'économies. Le Gouvernement a présenté un programme d'exercice affichant un déficit de 43,5 millions de francs.

• Plus de 200 femmes de tous bords politiques ont manifesté à Neuchâtel pour protester contre le manque de candidatures féminines lors des élections d'avril 2005 au Conseil d'État. Elles ont déposé une liste symbolique de 234 candidates qui a aussi pour but d'appeler les candidates féminines à s'engager.





SAINT-GALL

• Une fuite de purin dans un ruisseau de Ermenschwil (SG) a entraîné la mort de quelque 3 000 truites. Selon la police cantonale saint-galloise, 10 mètres cubes de purin ont coulé dans le cours d'eau. Un paysan a arrosé ses champs au moyen de plusieurs tuyaux mis bout à bout. L'une des valves n'était pas bien fermée.



LUCERNE

- Un enseignant et le directeur d'un home d'enfants suspectés d'abus sexuels sur des mineurs ont été arrêtés dans les cantons de Lucerne et de Saint-Gall. Par ailleurs, un homme a été condamné à trois ans et demi de prison à Lucerne pour avoir abusé pendant trois ans de sa filleule.
- La commune lucernoise d'Emmen engage le premier inspecteur social de Suisse. Cette innovation répond à une motion UDC approuvée par le Parlement communal il y a un an. En fonction dès février, le nouvel inspecteur,

SOLEURE

ancien inspecteur de la police

lucernoise dans le domaine de la criminalité économique

puis policier à Emmen, veillera à ce que les bénéficiaires

de l'aide sociale y aient

vraiment droit. Il contrôlera

si leurs données sur leur

situation personnelle et

familiale sont justes et, en

- Un karatéka de 13 ans s'est fait mettre au tapis lors d'un tournoi à Soleure par le père de son adversaire. La victime souffre à un bras et des séquelles ne sont pas exclues, selon la police cantonale soleuroise. L'agresseur, un Suisse originaire des Balkans, a fait irruption sur le tatami, contestant l'attaque portée contre son fils.
- Chaque habitation pourrait bientôt disposer de sa propre station d'épuration des eaux usées. Les autorités soleuroises et fédérales ont présenté à Zuchwil une petite station d'épuration « unique au monde ». Une maison de Zuchwil a été équipée avec une petite station d'épuration qui fait l'objet de tests. Les eaux usées sont nettoyées grâce à une membrane faisant office de filtre : elle laisse passer l'eau mais pas les bactéries et les virus. Cette installation répond aux mêmes exigences qu'une station d'épuration communale. Une partie des eaux usées des toilettes et d'arrosage du jardin est recyclée, réduisant ainsi de 30 % la consommation d'eau potable. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un travail de doctorat soutenu par l'EAWAG, le canton et la Confédération.



En plein cœur du Val d'Anniviers, à l'entrée du vieux village de Grimentz, tout en mazots et chalets noirs et à proximité des pistes de ski, un hôtel** familial et sympathique, où vous serez accueillis par la famille Salamin, membre de la bourgeoisie de Grimentz et... gagnante de la célèbre patrouille des glaciers en 1984 en moins de 8 heures !!!

Ambiance chaleureuse, confort, restauration soignée, chambre double demipension tout compris de SFR 80 à 105 selon la période. **Offres spéciales hors saison**: SFR 699 par personne pour 7 jours demi-pension et 6 jours de remontées mécaniques.

La station de Grimentz bénéficie de nombreuses pistes ensoleillées étagées entre 1500 et 3000 mètres et d'un enneigement artificiel en cas de besoin.

Renseignements: 00 41 27 475 11 44 - Fax: 00 41 27 475 28 23 E-mail: hoteldemoiry@netplus.ch - Site: www.hoteldemoiry.ch



HÔTEL-RESTAURANT DE MOIRY

Famille Aurel Salamin-Walker CH-3961 Grimentz (Tel. 027 475 11 44)



VALAIS

• Le président de la commune d'Évolène Pierre-Henri Pralong et le guide de montagne André Georges sont renvoyés en justice à la suite des avalanches qui avaient provoqué la mort de douze personnes en février 1999 dans la région. Les deux hommes devront répondre d'homicides par négligence devant le Tribunal du district d'Hérens. La date du procès n'est pas encore fixée.



TESSIN

• Les chercheurs de l'Université de Zurich qui effectuent des fouilles paléontologiques entre Meride et Serpiano sur le Monte San Giorgio, ont découvert les fossiles d'un nouveau reptile du genre Neuticosaurus, d'un poisson dont la présence à cet endroit est qualifiée « d'extrêmement rare », et de quelques invertébrés. Dirigés par le professeur

Dans les cantons

- Heinz Furrer, les paléontologues de l'Université de Zurich creusent depuis une dizaine d'années sur les flancs de la « montagne aux fossiles ». Leurs découvertes ont rendu le Monte Giorgio célèbre puisqu'il est inscrit depuis juillet 2003 au patrimoine mondial de l'Unesco.
 - Le Tessin veut être le premier canton à introduire une interdiction de fumer dans tous les établissements publics. Le Conseil d'État a transmis au Parlement un message modifiant la loi sur les cafés-restaurants.



JURA

- Le canton du Jura et la région Franche-Comté vont investir 1,3 million de francs pour rouvrir le tronçon ferroviaire entre Boncourt (JU) et Delle (F). Cette initiative doit donner une impulsion à la réhabilitation totale de la liaison Bienne-Belfort, futur accès au TGV Rhin-Rhône. Cette décision doit encore obtenir l'aval du Parlement jurassien et de l'assemblée régionale de Franche-Comté.
- Un gisement exceptionnel de plusieurs centaines d'empreintes de dinosaures a été découvert à Chevenez, à moins d'un kilomètre de sites similaires mis au jour l'an dernier près de Courtedoux. Il s'agit d'un site unique au monde, selon les archéologues.



ZURICH

• Des douaniers ont découvert 6 071 billets de faux dollars dans les bagages

- d'un voyageur à l'aéroport de Zurich. Le ressortissant turc a essayé de les introduire en Suisse cachés dans des emballages alimentaires, a indiqué l'Administration fédérale des douanes.
- Des inconnus se sont emparés de bijoux anciens d'une valeur avoisinant le million de francs dans le Centre des congrès de Zurich. Parmi la dizaine de bijoux volés se trouve une broche en argent des années 1880 en forme de cygne avec une aile de pierre de lune et des diamants anciens.
- Il est désormais interdit de fumer dans les galeries souterraines de la gare de Zurich. Après Saint-Gall et Winterthour, c'est la troisième gare où les CFF prennent une telle mesure.



SCHAFFHOUSE

• Vingt skinheads ont traversé la vieille ville de Schaffhouse en criant des slogans. Des membres du mouvement autonome se sont également rassemblés. La police schaffhousoise a arrêté quatorze personnes et a déployé un important dispositif afin d'éviter une confrontation entre les deux camps. Les arrestations ont eu lieu pour tapage, participation à une manifestation non autorisée et atteinte à l'ordre public.



ZOUG

• La salle du Parlement zougois a rouvert ses portes le 28 octobre. Elle n'accueillait plus les séances du Grand Conseil depuis le drame du 27 septembre 2001. Ce jour-là, un homme avait tué quatorze politiciens.



GRISONS

• En ville de Coire, les naturalisations ne passeront plus par les urnes. Les citoyens ont transféré cette compétence au Conseil de la bourgeoisie qui compte neuf membres. Les habitants ont également renouvelé le Législatif. L'Exécutif n'exclut pas que les naturalisations retournent un jour devant le peuple. Mais une modification du droit fédéral sera nécessaire, a-t-il indiqué à l'issue du scrutin.



GENÈVE

- Un groupe de réflexion de l'Université de Genève planche sur la création d'une faculté des sciences de l'environnement. La nouvelle entité pourrait ouvrir ses portes à la rentrée universitaire 2005 ou 2006. Elle abordera des thèmes clés de notre époque : effet de serre. mobilité, déforestation... Une telle intiative n'avait pas vu le jour à Genève depuis la création, il y a exactement trente ans, de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.
- Quatre gendarmes se retrouvent sous le coup d'une enquête administrative. Ils ont voulu régler une affaire de vol de lecteur CD à leur manière. Suspectant un Africain, ils ont prélevé 200 francs dans le porte-monnaie de ce requérant d'asile, alors qu'aucun objet n'avait pu être trouvé lors de la fouille. La police genevoise attend que l'Africain prenne contact avec elle pour lui présenter ses excuses et lui rendre son bien.

• Un fonctionnaire onusien domicilié à Genève écope de quatre mois de prison avec sursis pour avoir exploité sa domestique ghanéenne qu'il payait 300 francs par mois. Le Tribunal fédéral a confirmé sa condamnation pour usure. Le verdict constitue une première, selon le Syndicat sans frontières (SSF).



VAUD

- Pour la première fois depuis deux siècles, les catholiques ont célébré la messe dans la cathédrale de Lausanne, lieu de culte protestant, à l'occasion du « Dimanche des peuples et des migrants ». Depuis le passage du canton à la Réforme en 1536, c'est la seconde fois que l'édifice accueille une telle célébration. La dernière remonte aux guerres napoléoniennes, en 1802, lorsque le gouvernement suisse exilé à Lausanne avait fait célébrer une messe catholique pour ses magistrats.
- Un paysan et son beau-père comparaissent devant le tribunal de police d'Yverdonles-Bains. Le motif ? En curant le ruisseau du Motélon qui borde le champ familial, ils ont sans le vouloir déplacé de quelques centimètres la frontière entre Vaud et Fribourg. Du côté des agriculteurs, choqués d'être poursuivis, ils estiment avoir voulu agir pour le bien de la collectivité puisque le ruisseau n'arrêtait pas de déborder et d'inonder les champs voisins. Pour l'État, en revanche, c'est une question de principe. Même si la modification n'est pas importante, on ne peut pas permettre à n'importe qui de déplacer la frontière.

HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET